

DOCUMENT « CONSIGNES AUX CANDIDATS » À JOINDRE À LA CONVOCATION

Texte de référence : Référentiel du BCP Métiers de la coiffure publié (Arrêté du 28 juin 2019),
publié sur [EDUSCOL](https://www.eduscol.education.fr/)

IMPORTANT : Dans le contexte de la COVID 19, les règles sanitaires qui s'appliquent à la profession à la date des épreuves doivent impérativement être respectées lors du déroulement des dites épreuves. En conséquence, et **selon la situation sanitaire du moment**, il conviendra d'apporter du gel hydro-alcoolique à utiliser chaque fois que nécessaire lors du déroulement des épreuves et de vous équiper, vous et votre modèle. Il faudra aussi appliquer les règles sanitaires en vigueur dans le centre d'examen où se déroulent les épreuves.

Informations :

- **À propos des modèles :**

- Le candidat et le modèle doivent se présenter ensemble ½ heure avant le début de chaque épreuve. **Tout candidat qui arrive en retard** (épreuve commencée) **est refusé** (circulaire N° 2011-072 du 3.05.2011) sauf circonstances exceptionnelles.
- Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de **sa majorité** (pièce officielle d'identité) pour les deux épreuves pratiques.
- **En l'absence de modèle ou en présence d'un modèle non conforme (vérifié avant le début de l'épreuve)** pour la partie A ou B de la sous-épreuve E31, le candidat n'est pas autorisé à composer la partie concernée et **se verra attribuer la note zéro** à cette partie de la sous-épreuve.
- En aucun cas, le modèle ne peut être un formateur du candidat ou un membre de l'équipe pédagogique.

- **À propos des produits et matériels :**

- Le candidat vient avec l'ensemble des produits capillaires (**produits professionnels uniquement dans leur emballage d'origine**) et les matériels pour réaliser les épreuves qu'il présente. En l'absence de produits et matériels, le candidat ne recevra aucun prêt du centre d'examen. Si le candidat souhaite utiliser un tabouret de coupe et/ou une tablette, il apportera son matériel.
- La mallette de rangement des **produits et des matériels ainsi que la tenue** ne porteront aucune mention sur l'établissement d'origine du candidat.
- **Les notices d'emploi** (en langue française) des produits techniques utilisés (coloration) devront être **mises à disposition** des membres du jury sur le poste de travail.
- Le candidat est responsable de ses produits, matériels, affaires personnelles. Le centre d'examen décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dans l'enceinte de l'établissement.
- Le candidat apportera une **tenue professionnelle** adaptée aux épreuves ainsi que son linge personnel (serviettes, peignoir).

- **À propos du téléphone portable :**

- L'utilisation du téléphone portable ainsi que de tout appareil connecté (écouteurs, montres...) est interdite pour le candidat, comme pour le modèle.
- La prise de photo dans la salle comme dans l'enceinte du centre d'examen est interdite.

E31– TECHNIQUES DE COIFFURE

Cette sous-épreuve est composée de 3 parties A, B et C

E31 - Partie A : Transformation coupe couleur coiffage sur modèle féminin

Epreuve écrite et pratique – Durée : 3h15 – Coef. 5

Description	Modèle	Support à fournir	Observations / Commentaires
Conception écrite du projet de coloration et effets de couleur (30 min) - Le candidat formalise par écrit la conception du projet de couleur qu'il réalisera sur son modèle. - Il renseigne le document projet et précise le protocole de réalisation avec une justification du choix des techniques et des produits utilisés, au regard du résultat attendu.	Modèle féminin majeur, pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et de longueurs suffisantes à la réalisation	Des photographies en couleur du modèle : vue de face, de profil, de dos, prises dans les jours qui précèdent l'épreuve. Photos papier, dimension 10 x 13 Trois visuels de coupe au format papier 15 x 20 minimum Coupes <u>significativement différentes les unes des autres</u> , réalisables et adaptées au modèle. Coupes différentes de la coupe initiale pour permettre <u>une réelle transformation</u> en termes de géométrie et de longueur.	Le document projet est fourni par le centre d'examen le jour de l'épreuve. Il comprend gabarits et fiche diagnostic. En l'absence de visuels proposés par le candidat ou ne permettant pas la transformation attendue, le jury lui imposera un visuel de coupe à réaliser. Le candidat apporte le matériel scolaire nécessaire pour coller les photos, écrire et schématiser en couleur.
Réalisation pratique coupe couleur coiffage (2h30) Le candidat réalise : - une transformation significative de la coupe initiale en terme de géométrie et de longueur ; - une transformation de l'ensemble de la couleur initiale avec un effet de couleur au minimum. Il est attendu : • une transformation de la couleur sur l'ensemble de la chevelure par : - la création d'un effet couleur sur au moins 1/3 de la chevelure, - l'éclaircissement soit par la coloration, soit par l'effet couleur, - la mise en œuvre d'au moins deux techniques d'application, - un résultat faisant apparaître deux tons d'écarts au minimum sur la finalité de la prestation, visibles entre la couleur réalisée et l'effet de couleur. • une coupe conforme au visuel sélectionné. L'ensemble de la chevelure doit être raccourci, • une mise en forme et un coiffage mettant en valeur la coupe et la modification de la couleur.		Attestation de coloration capillaire (concernant le risque allergique) renseignée et signée par le modèle et à présenter avant le début de l'épreuve (cf. annexe 1) Notice technique des produits utilisés <u>au format papier</u> (à mettre à disposition des membres du jury sur le poste de travail).	Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de son âge (pièce d'identité officielle). En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve. Pour la coloration , dans le respect de la fibre capillaire, toutes les techniques, tous les produits professionnels de modification de la couleur <u>à l'exception des colorants fugaces</u> sont autorisés. Pour la coupe , tous les outils sont autorisés, exceptée la tondeuse équipée d'un sabot. Pour la mise en forme et le coiffage , tous les outils, techniques et produits professionnels sont autorisés.
Auto-évaluation (15 min max.) en fin d'épreuve		Le document support est fourni par le centre d'examen.	

E31 – Partie B : Coupe coiffage sur modèle masculin**Epreuve pratique – Durée : 45 min – Coef. 2**

Description	Modèle	Observations / Commentaires
Le candidat réalise : - une coupe, - une mise en forme avec séchage, - un coiffage, avec utilisation de produit(s) coiffant(s). Il est attendu : - un raccourcissement d'au minimum 2 cm de l'ensemble de la chevelure, - la réalisation d'un tour d'oreilles et d'un fondu de nuque.	Modèle masculin majeur pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête. Cheveux propres exigés (shampooing non attendu dans cette partie d'épreuve)	Le modèle doit pouvoir apporter la preuve de son âge (pièce d'identité officielle). En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à cette partie d'épreuve. Le candidat utilise au minimum deux instruments de coupe parmi les trois catégories suivantes : ciseaux, rasoirs, tondeuses (deux catégories d'instruments sont obligatoirement présentes). L'utilisation d'au moins un produit de coiffage est obligatoire . Seule la tondeuse avec tête de coupe réglable, sans ajout de sabot, est autorisée. Précision : la tondeuse de finition est autorisée.

E31 – Partie C : Analyse d'une situation professionnelle**Epreuve écrite – Durée : 2h – Coef.**

Le candidat apporte le matériel scolaire nécessaire pour écrire, dessiner, colorier, tracer.

E32– RELATION CLIENTELE – ACCUEIL EN SALON – VENTE**Epreuve écrite et orale – Durée de l'oral : 30 min maximum – Coef. 3**

Description	Observations / Commentaires
L'épreuve se décompose en 2 parties : - la réalisation d'un dossier écrit Le candidat présente dans ce dossier, l'ensemble des actions dans lesquelles il s'est impliqué, parmi les suivantes : - acte de vente - action promotionnelle - action de fidélisation - action d'animation - enquête de satisfaction de la clientèle Le dossier comprend : - la présentation succincte de la ou des entreprises où ont eu lieu ces actions, - la description détaillée de la mise en œuvre de 2 actions parmi les cinq énoncées ci-dessus. Le candidat remet ses attestations de PFMP ou d'activités professionnelles séparément du dossier . - une prestation orale de 30 minutes dont 20 minutes d'entretien : Le candidat dispose de 10 minutes maximum pour présenter son dossier. La présentation orale est suivie d'un entretien de 20 minutes sur les contenus du dossier et de l'exposé.	Présentation attendue pour le dossier : - Page de garde, indiquer : numéro de candidat - Diplôme présenté « Baccalauréat professionnel Métiers de la coiffure » - Session Titre : Sous-épreuve U32 : Relation clientèle -accueil en salon – vente. Le nom de l'établissement de formation du candidat ne doit pas être mentionné. - Traitement de texte pour la rédaction et la mise en forme, police de caractères : Arial 12 - Nombre de pages compris entre 8 et 10 pages, hors annexes et hors attestations - Dossier relié et paginé L'évaluation de la sous-épreuve U32 est conditionnée par la remise du dossier impérativement en double exemplaire à la date fixée par le recteur . Le dossier sera déposé au centre d'examen ou envoyé par courrier avec accusé de réception (cachet de la poste faisant foi). Pour l'exposé , il n'est pas prévu de présentation orale avec l'usage du numérique. Le candidat peut disposer d'une trace écrite (plan, carte mentale...) pour guider sa présentation. Pendant l'entretien , l'élève peut faire référence à son dossier, il peut le consulter sans en faire une simple lecture. En cas de non remise du dossier à la date indiquée, l'évaluation ne peut avoir lieu et la note zéro est attribuée.

Baccalauréat professionnel Métiers de la coiffure

L'ATTESTATION DE COLORATION CAPILLAIRE

(Sous-épreuve E31 Techniques de coiffure – Partie A : transformation coupe couleur coiffage sur modèle féminin)

ACADÉMIE DE

Session 2023

Baccalauréat professionnel Métiers de la coiffure

Attestation à renseigner par le modèle et à présenter le jour de l'épreuve par le candidat

Centre d'examen :

Date :

N° du candidat :

Nom et prénom du candidat :

Nom et prénom du modèle :

Je reconnais être informé(e) des risques possibles de réactions allergiques pouvant survenir suite à l'application d'un produit de coloration capillaire, et j'accepte d'être modèle pour cette épreuve.

Je dégage le centre d'examen et les membres jury de toute responsabilité quant à la prestation de coiffure effectuée ce jour.

Signature du modèle :